



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SERVICE**  
**Urbanisme**

**DELIBERATION**  
**2024/n°11**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**En exercice : 33**  
**Présents : 27**  
**Votants : 30**

DATE D’AFFICHAGE  
**Le 08 Mars 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**Le 06 Mars 2024**

**OBJET:**

**Autorisation de cession de  
la parcelle AC 409 sise  
101 rue des Francs-  
Tireurs**

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L’an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

**Absents excusés** : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2241-1 visant la gestion des biens communaux par délibération du conseil municipal ;

Vu les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, L.5722-3 et article R correspondant du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de déclassement n°10 en date du 14 mars 2024 ,

Considérant la demande d’autorisation d’urbanisme déposée par un pétitionnaire en date du 22 septembre 2022 portant sur l’installation d’un climatiseur ;

Considérant que son projet empiète sur le domaine communal, celui-ci a sollicité la collectivité pour l’acquisition d’une portion d’un foncier jouxtant sa parcelle, afin d’édifier son climatiseur et par la même, agrandir son jardin et édifier un garage ;

Considérant, que la parcelle AC 409, d’une contenance de 71 m2, délimitée après bornage contradictoire, est une emprise de terrain non bâti de forme rectangulaire en nature d’espace vert ;

Considérant le projet de cession par la commune, de la parcelle AC 409, emprise de terrain non bâti, après déclassement du domaine public ;

Considérant l'avis domaniale du 4 décembre 2023

Considérant l'avis favorable de la commission Logement, Habitat indigne et Urbanisme du 23 février 2024 ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire à :

- Céder la parcelle au prix de 2 400 € (deux mille quatre cent euros)
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de cette présente

Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pour le Maire empêché,  
S. DUHAMEL, L'Adjoint délégué

Signée le  
Transmis en préfecture  
Publié sur le site le